



A l'attention du Collège des Bourgmestre  
et Échevins de Bertrix

Bertrix, le 14 décembre 2021

Concerne : dépôt de point à l'ordre du jour du Conseil communal du 20 décembre 2021

Monsieur le Bourgmestre,  
Mesdames et Messieurs les Échevins,

Conformément à l'article 12 du règlement d'ordre intérieur du Conseil communal, j'aimerais déposer un point à l'ordre du jour du Conseil du 20 décembre 2021 :

- Interpellation relative au marquage des routes communales

Vous trouverez en page 2 quelques explications complémentaires relatives à ce points.

Bonne journée.

Pour le groupe Ecolo,  
Jean-Pierre GRAISSE  
Chef de Groupe

## Interpellation relative au marquage des routes communales

En cette période hivernale où la nuit tombe tôt et où le brouillard est notre lot quotidien, la visibilité sur nos routes est fortement réduite alors que la prudence s'impose aux usagers motorisés (et autres bien entendu).

Au fil des ans, on ne peut que constater que le marquage au sol en bordure et au centre des routes communales n'est pas éternel et a tendance, inexorablement, à s'effacer.

En outre, certains points stratégiques semblent avoir été oubliés, et ne bénéficient d'aucun marquage visible (à titre d'exemple, le carrefour A-B-C – pour Auby-Bertrix-Cugnon – qui mériterait bien une intervention conséquente afin d'indiquer aux véhicules où se trouvent les bandes de circulation).

Le Collège peut-il s'engager :

1. à réaliser de manière urgente un marquage aux endroits potentiellement dangereux ;
2. à réaliser un inventaire complet des zones où le marquage central et latéral a disparu ;
3. à établir un agenda pour la sécurisation de l'ensemble des routes qui relient Bertrix à ses villages ?